

## HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en considération des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises.

### Conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les émetteurs qui sont considérés en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont exclus du compartiment maître HSBC RIF Europe Equity Green Transition – IC. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### Objectif d'investissement durable du FCPE

Au travers de son compartiment maître HSBC RIF Europe Equity Green Transition – IC :

- Sélection des émetteurs selon une approche thématique.
- Sélection des émetteurs ayant de bonnes pratiques ESG selon une approche best-in-class.
- Exclusion des émetteurs en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclusion des actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants, dans le secteur de la Défense, dans la production de tabac, dans des activités liées au charbon thermique, dans la filière nucléaire, dans l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles.
- Examen attentif des questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

### Stratégie d'investissement

Le FCPE, au travers de son compartiment maître HSBC RIF Europe Equity Green Transition – IC, suit les approches suivantes :

- Approche thématique,
- Approche best-in-class,
- Exclusion des actions émises par des sociétés impliquées dans des activités dites « exclues ».
- Activités d'engagement et de vote.

### Proportion d'investissements

Les différentes étapes du processus d'investissement permettent au FCPE de s'engager sur un minimum de 90% de l'actif en investissements durables ayant un objectif environnemental. Le solde étant constitué de liquidités.

### Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Les fonds font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les portefeuilles respectent les critères extra-financiers, et, lorsque c'est applicable les seuils établis en interne. Des contrôles de premier niveau sont réalisés par des équipes indépendantes de la gestion (équipe restrictions d'investissement et équipe risques). La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies).

### Méthodes, Sources et traitement des données



HSBC s'appuie sur un modèle d'analyse E.S.G propriétaire, alimenté par des données provenant d'agences de notation extra-financière et de la recherche interne à la société de gestion. HSBC Asset Management utilise des données provenant d'un certain nombre de fournisseurs externes pour s'assurer que le portefeuille atteint l'objectif d'investissement durable. Les données utilisées font l'objet de vérification par HSBC Asset Management. Pour la notation ESG de son compartiment maître HSBC RIF Europe Equity Green Transition – IC, les données sont pondérées par des coefficients reflétant notre analyse des différents secteurs d'activité et de leurs impacts ESG respectifs.

### Limites aux méthodes et aux données

La société de gestion s'appuie sur des fournisseurs de données extra-financières. Par conséquent, la société est soumise à certains risques opérationnels et de qualité de données associés à la dépendance vis-à-vis de fournisseurs de services et de sources de données tiers. Par ailleurs, la couverture des données peut être limitée selon le type d'émetteur (petites capitalisations boursières, certains émetteurs high yield) et selon la zone géographique de l'émetteur (particulièrement pour les pays émergents). Lorsque les données extra-financières ne sont pas disponibles dans les bases de données de nos fournisseurs, nous initiions une analyse qualitative et éventuellement des échanges avec l'entreprise pour compléter notre évaluation. HSBC Asset Management n'a pas connaissance de limitation méthodologique de nature à empêcher la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

### Due Diligence

Notre suivi des entreprises et tous les autres émetteurs détenus dans des portefeuilles de gestion active, par les analystes, les équipes de gestion, des restrictions d'investissement et du département des risques, est quantitatif et qualitatif et inclut : le score de durabilité, la stratégie, performances et contraintes financières et extra-financières, risques, structure du capital, impact social et environnemental et gouvernance d'entreprise. Pour effectuer ce suivi nous avons recours à notre recherche interne, aux recherches ESG de fournisseurs indépendants et à celles de courtiers. Enfin, nos équipes en charge des activités de vote et d'engagement actionnarial peuvent accompagner les équipes d'investissement dans l'évaluation ESG des émetteurs.

### Politiques d'engagement

Notre approche de l'engagement actionnarial intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises, 2) l'exercice des droits de vote, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Nous dialoguons et interagissons en priorité avec les entreprises dans lesquelles nous avons des positions significatives, mais aussi en fonction de l'importance des enjeux environnementaux ou sociaux identifiés. Par ailleurs, tous les ans, nous définissons des thématiques d'engagement que nous considérons comme clefs.

### Informations importantes

Ce document est un document réglementaire publié en application des dispositions de l'article 10 du règlement SFDR.

L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Toute souscription dans l'OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus et du DIC en vigueur. En complément du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au règlement pour une information détaillée au sujet des risques associés à l'OPC présenté. En cas de doute sur l'adéquation du produit présenté par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.